

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR  
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du mardi 21 décembre 2021.

L'an deux mil vingt-et-un et à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le quinze décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M. BROCH Gilbert, Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Sandra, Mme GILLES Céline, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine.

**Absents** : M. CHARLES Christian, pouvoir à M. LUCOTTE Dominique.  
M. ROUSSEAU Philippe, pouvoir à M. LÜDI Jacky.

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme GARCIA Sandra.  
Le compte-rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.  
Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter la délibération numéro V et VI.

### **I) DEVIS DE MONSIEUR ESTEVES JEAN-PAUL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les devis suivants :

- Logement communal de Ménetreux : rez-de-chaussée.  
→ Fourniture et pose de menuiseries en PVC blanc pour un montant total HT de 4 178.53 € soit un montant total TTC de 4 408.34 € (TVA à 5.5%).  
→ Fourniture et pose de volets roulants en aluminium blanc isolés et solaires pour un montant total HT de 2 230.18 € soit un montant total TTC de 2 453.19 € (TVA à 10%).
- Logement communal de Ménetreux : étage.  
→ Fourniture et pose de menuiseries en PVC blanc pour un montant total HT de 4 169.75 € soit un montant total TTC de 4 399.08 € (TVA à 5.5%).  
→ Fourniture et pose de volets roulants en aluminium blanc isolés et solaires pour un montant total HT de 2 582.00 € soit un montant total TTC de 2 840.20 € (TVA à 10%).
- Mairie :  
→ Dépose et repose des fenêtres, réfection des joints d'étanchéité et remplacement des fixations ; pose de moteurs solaires (sous réserve de faisabilité) dans les volets existants pour un montant total HT de 4 243.10 € soit un montant total TTC de 5 091.72 € (TVA à 20%).

### **II) DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de procéder à la décision modificative en fonctionnement tel qu'il suit :

Dépenses :

- Chapitre 011
- Article 60632 : 2 680.00 €
- Article 60633 : 3 840.00 €
- Article 61521 : 1 020.00 €
- Article 615231 : 3 000.00 €
- Article 6531 : - 3 200.00 €

Recettes :

- Chapitre 73
- Article 73211 : 7340.00 €

### **III) PARTICIPATION AUX FRAIS KILOMÉTRIQUES DE M. EMONET JOSELITO AGENT TECHNIQUE DE AOÛT À DÉCEMBRE 2021.**

Le Conseil municipal considérant :

- que Monsieur Joselito EMONET est amené à utiliser son véhicule personnel lors de ses missions dans les différents hameaux de la commune,

- qu'un état kilométrique journalier a été rempli par Monsieur Joselito EMONET de août à décembre 2021,
- que Monsieur Josélito EMONET tracte la remorque avec son véhicule personnel autant que de besoins, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de verser au titre de la participation communale aux frais kilométriques de l'agent technique lors de ses déplacements professionnels au sein de la commune de août à décembre 2021 :
  - la somme de 87.50 euros (0.25 € x 350 km) à Monsieur Josélito EMONET.

#### **IV) PRIME SPÉCIFIQUE À MADAME LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE : ANNÉE 2021.**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant tant la ponctualité que la qualité du travail effectué par Madame LEROY Corinne, secrétaire de mairie ;

Décide à l'unanimité des membres d'attribuer une prime de fin d'année 2021 d'un montant de 800.00 euros brut à Madame LEROY Corinne, secrétaire de mairie.

#### **V) DEVIS KGMAT**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter le devis de l'entreprise KGMAT relatif à la fourniture de numéros de maison et de panneaux de signalisation pour un montant total HT de 1 120.00 € soit un montant total TTC de 1 344.00 €.

#### **VI) CAUTION LOCATAIRE LOGEMENT COMMUNAL DE MÉNETREUX REZ-DE-CHAUSSÉE**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de conserver le montant de la caution versée par M. ROBIN Patrick, locataire du rez-de-chaussée du logement communal à Ménetreux.

Cette caution s'élevait à 2 050.00 francs le 25 avril 1996.

#### **Informations diverses :**

- Les **travaux de voirie** ne donnant pas satisfaction à Ménetreux ont été repris.
- L'architecte en charge des **travaux de la maison brique-pierre** a reporté la réunion de chantier prévue en décembre.
- Remise d'un chèque par la **Société de Chasse « la Saint-Hubert »** en vue de participer aux colis des aînés.
- **M. GLACE Christopher, agent technique est en congé maladie depuis le 6 décembre. Ce congé a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2022. En outre, M. GLACE a informé la municipalité qu'il ferait valoir ses droits à congé parental du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2022 : date de fin de son contrat !**
- **ARS** : « *Le prélèvement d'eau réalisé le 13 décembre 2021 sur le réseau de Grignon a montré la présence du pesticide Métaldéhyde à un taux de 0.15 µg/L. Les résultats mettent aussi en évidence la présence de traces de pesticides et de métabolites de pesticides pour une concentration totale des pesticides analysés à 0.349 µg/L. Cette eau n'est donc pas conforme à la valeur limite fixée par la réglementation à 0.10 µg/L par substance individuelle.*  
*La molécule de métaldéhyde n'a cependant pas dépassé la Valeur Sanitaire Maximale attribuée par l'ANSSA de l'ANSES fixée à 60 µg/L. Aucune interdiction de consommer cette eau n'est préconisée à cette teneur.* »
- En raison du contexte sanitaire, la traditionnelle **cérémonie des vœux du Maire** en janvier est annulée.

**Le Maire et les membres du Conseil municipal vous souhaitent de belles et bonnes fêtes de fin d'année.**

Séance levée à 21h00

**Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. [www.millery21.fr](http://www.millery21.fr)**